



## Rapport annuel 2007 de la Commission paritaire de la formation postdiplôme d'infirmière diplômée, d'infirmier diplômé en soins intensifs.

### 1. Activités liées à la réglementation actuelle de la formation

L'ASI a décerné 248 certificats en soins intensifs pour l'année 2007. La Commission paritaire a traité 12 dossiers de dérogation de la durée de la formation et douze dossiers de demande d'obtention du certificat suisse.

Quatre unités de médecine intensive ont déposé une demande de reconnaissance ou de modification de la durée de reconnaissance pour la formation des infirmières (CHUV service de médecine intensive de pédiatrie, Schwyz, Nottwil, Hirslanden Klinik Aarau). L'unité de médecine intensive du Jura a demandé un aménagement de l'organisation de la formation pour 2008. La Commission a dû traiter le recours d'une unité formatrice qui ne remplissait plus tous les critères de reconnaissance. Une procédure de conciliation a permis de lever le recours et de proposer une solution qui sera finalisée en 2008. Le Réseau Santé Valais Hôpital de Sion a obtenu une nouvelle reconnaissance adaptée à sa nouvelle structure. La formation a repris en octobre 2007.

En 2007, la Commission a nommé 3 nouveaux experts pour les examens finaux. La Commission a dû prendre acte avec regret de la démission de Madame Catherine Schuwey, au terme de 27 années d'activité. Elle sera remplacée en 2008 par Madame Gabriele Wessler, infirmière cheffe du service de médecine intensive de l'Hôpital cantonal d'Aarau.

### 2. Collaboration ASI – SSMI

#### 2.1. MDSi

Une information complète, coordonnée entre la SSMI et l'ASI a été envoyée à toutes les unités reconnues par la SSMI. Les difficultés liées aux deux questionnaires ont été moins nombreuses qu'en 2006 mais ont tout de même nécessité un important travail d'information de la part du secrétariat de l'ASI.

La Commission de données de la MDSi a répertorié et traité les problèmes relevés en vue d'améliorer la récolte des données 2007 (accès au logiciel, complément d'information nécessaire).

#### 2.2. Services de Néonatalogie

Une réflexion a été ébauchée au sein de la commission paritaire concernant leur reconnaissance par la SSMI ; cette reconnaissance étant un des critères afin que ces services puissent être reconnus comme centre de formation pour les infirmières / infirmiers en soins intensifs. La commission paritaire estime important qu'une solution puisse être trouvée dans un avenir proche et de pouvoir maintenir ces services comme lieu de formation au même titre que les services de médecine intensive de pédiatrie.

### **2.3. Plan d'Etudes cadre en Soins intensifs**

Le groupe de travail issu de la commission paritaire et complété selon les exigences de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et de l'OdaSanté a retravaillé le premier projet de plan d'études cadre en soins intensifs en tenant compte des remarques de l'évaluation qualité de l'OFFT et du groupe de résonance du 26 septembre 2007. L'harmonisation des trois plans d'études cadre en soins intensifs, soins d'anesthésie et soins d'urgence a été bien accueillie de façon générale.

La collaboration entre les responsables des projets a permis d'augmenter la transversalité entre les trois formations tout en préservant leurs spécificités. La consultation est en cours jusqu'au 18 juillet 2008 (site OFFT).

En lien avec le passage à l'OFFT, une réflexion s'impose concernant une nouvelle structure pour assurer la qualité de la formation. La commission soutient que le maintien de la collaboration paritaire avec la SSMI est essentiel.

### **Remerciements**

Au nom de la Commission paritaire, je tiens à remercier ici les membres de la SSMI et de l'IGIP qui se sont engagés dans les nombreuses activités de la Commission durant l'année écoulée.

Véronique Racine  
déléguée IGIP et membre de la Commission paritaire